



## **12eme Concours Ô Service - des talents de demain : les sujets annoncés !**

**Le concours est organisé par l'association « Ô Service - des talents de demain » et le lycée polyvalent Hyacinthe Friant à Poligny (39).**

**Pour l'édition 2020, les étudiants et apprentis devront travailler sur la notion d'engagement vis à vis d'un futur employeur.**

Depuis 12 ans et dans le cadre d'une collaboration école-entreprise, **Corinne Hacquemand**, enseignante Maître d'Hôtel au Lycée Hyacinthe Friant et **Denis Courtiade**, directeur du restaurant Alain Ducasse au Plaza Athénée et président de l'association Ô Service, sont associés pour faire vivre ce concours.

La compétition est ouverte aux étudiants et apprentis de BTS des Métiers Hôtellerie-Restauration (option restaurant) des lycées et CFA publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'Éducation Nationale.

Pour cette 12ème édition, ils ont choisi de faire plancher les élèves sur le thème de « **L'engagement de la parole donnée. La promesse faite doit être tenue !** »



Luiz Vuillemin et Jonas Mild remporté le concours 2019 O Service - des talents de demain

## Pourquoi ce choix de thème ?

La problématique du recrutement dans les métiers de la salle reste entière à l'heure actuelle. Et le secteur de l'»hôtellerie-restauration doit sans cesse mener des actions pour s'adapter au marché du travail.

Mais il en va de même pour le futur recruté qui doit, à minima, respecter son engagement vis-à-vis de sa future entreprise.

Il y a quelques années, une poignée de main était un signe fort, avait valeur de contrat moral. Or, il est de plus en plus fréquent que cette parole donnée, voire des accords signés, ne soient plus respectés : l'engagé se désengage, le recruté se désiste quelques jours avant sa prise de poste sans même parfois prévenir ou rendre compte. Laissant aux entreprises la double charge de relancer un processus complet de recrutement (*recherche, entretiens, procédures administratives, préparation de l'arrivée, communication interne, etc.*) et de s'organiser avec une brigade incomplète jusqu'à la prochaine embauche.

## **Comment participer au concours ?**

Les étudiants doivent rendre un dossier (de 6 à 8 pages, hors annexes) sous format Word, RTF ou PDF.

Après avoir défini la notion d'engagement, ils doivent notamment répondre à plusieurs questions : la notion d'engagement peut-elle être considérée comme une limite à la liberté du recruté ? quelles sont les situations pour lesquelles cette notion de promesse tenue est essentielle dans le cadre professionnel, afin d'être considéré comme un professionnel respectable ?

Une partie de leur travail concerne également le phénomène du « ghosting » : définition, lien avec le marché du travail en restauration, conséquences sur l'équipe et l'entreprise...à travers des exemples concrets.

Enfin, les candidats décrivent et justifient les actions qu'ils mettraient en place pour s'assurer du respect de l'engagement de leurs futurs collaborateurs lors du recrutement.

**Les dossiers doivent être envoyés par mail à : [corinne.hacquemand@ac-besancon.fr](mailto:corinne.hacquemand@ac-besancon.fr) pour le lundi 17 février 2020 minuit au plus tard.**

Ils seront évalués par Corinne Hacquemand puis classés par Denis Courtiade.

Le dossier gagnant remportera un déjeuner pour 2 personnes au restaurant Alain Ducasse au Plaza Athénée, à Paris.